



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 125 - OCTOBRE 2010

SOMMAIRE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Direction

Arrêté N °2010284-0021 - Enquêtes transit PL sur autoroute A9 au Boulou	1
Autre - Approbation et autorisation pour l'exécution des projets de distribution d'énergie électrique	4

Partenaires

Avis - Avis de concours pour le recrutement de quatre préparateurs en pharmacie hospitalière au centre hospitalier de Perpignan	9
---	---



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Arrêté n ° 2010284-0021

**signé par Directeur DDTM
le 11 Octobre 2010**

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Direction
Cellule de veille opérationnelle Coordination des exploitants routiers**

Enquêtes transit PL sur autoroute A9 au
Boulou



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
CVO CER

N°

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU le décret 2001-250 du 22 mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route
- VU le Code de la Route et notamment l'article R.432-7 II,
- VU le décret, n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif au pouvoir des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret du 7 février 1992 modifié par celui du 29 décembre 1997 approuvant la convention passée entre l'Etat et la Société Autoroutes du Sud de la France pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 13 août 1999 portant réglementation provisoire de police sur l'autoroute "La Languedocienne" (A.9) dans la traversée du département des Pyrénées Orientales,
- VU l'arrêté préfectoral N° 2010004-29 du 4 janvier 2010 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales,

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de l'autoroute ainsi que celle des agents chargés de l'enquête

A R R E T E

ARTICLE 1

La société ALYCE/SOFRECO mandatée par le ministère des transports doit procéder à des enquêtes de « transit », auprès des conducteurs poids lourds au niveau de l'aire de péage du Boulou sis au PR 271 de l'autoroute A9.

Ces interventions auront lieu aux périodes suivantes :

Jours	Horaires	1er sens enquête	Horaires	2ème sens d'enquête	Dates rattrapages	Observations
Mar 12/10/10	06H/11H	Vers France	11H/16H	Vers Espagne	19/10/10	
Ven 26/11/10	12H/17H	Vers Espagne	17H/22H	Vers France	07/01/11	
Jeu 28/10/10	12H/17H	Vers France	17H/22H	Vers Espagne	18/11/10	
Jeu 04/11/10	22H/02H	Vers Espagne	02H/06H	Vers France	23/12/10	du Mer 22h au Jeu 6h
Sam 06/11/10	06H/11H	Vers Espagne	11H/16H	Vers France	20/11/10	
Mar 23/11/10	12H/17H	Vers Espagne	17H/22H	Vers France	14/12/10	
Mer 01/12/10	12H/17H	Vers Espagne	17H/22H	Vers France	22/12/10	
Ven 03/12/10	06H/11H	Vers France	11H/16H	Vers Espagne	17/12/10	
Lun 27/12/10	06H/11H	Vers Espagne	11H/16H	Vers France	03/01/11	
Jeu 13/01/11	12H/17H	Vers Espagne	17H/22H	Vers France	20/01/11	
Sam 22/01/11	12H/17H	Vers France	17H/22H	Vers Espagne	29/01/11	
Mar 25/01/11	06H/11H	Vers France	11H/16H	Vers Espagne	01/02/11	

Les enquêtes seront réalisées successivement 5h dans un sens et 5h dans l'autre sens

ARTICLE 2

Lors des enquêtes définies à l'article 1, les conducteurs de poids lourds seront invités à suivre les indications données par les agents des forces de l'ordre chargés de la circulation aux abords du poste d'enquête.

ARTICLE 3


Le poste d'enquête sera signalé de façon apparente par des panneaux portant l'indication « ENQUETE » et par des panneaux réglementaires conformes à la législation en vigueur.

Les enquêteurs devront porter obligatoirement un gilet rétro réfléchissant de classe II.

ARTICLE 4

M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales,
M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées Orientales,
M. le Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale des Pyrénées Orientales,
M. le Directeur Régional des Douanes à Perpignan,
Monsieur le Directeur Départemental de la police aux frontières des Pyrénées Orientales,
M. le Directeur Régional des Services de l'Exploitation de Narbonne de la Société Autoroutes du Sud de la France,
Monsieur le Directeur du centre d'études techniques de l'équipement Méditerranée,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A Perpignan, le
Le Préfet,
P/ le Préfet et par délégation,
P/ Le Directeur départemental des territoires et de la Mer
Le Chef de la Cellule
de Veille Opérationnelle

Claude MARCEROU



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Autre

**signé par Directeur DDTM
le 05 Octobre 2010**

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Approbation et autorisation pour l'exécution
des projets de distribution d'énergie électrique

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Urbanisme Habitat

Unité Cadre de Vie

Horaires d'ouverture au public

Accueil du public situé :
10, avenue Maréchal Joffre
Perpignan

Perpignan, le 5 OCT. 2010

APPROBATION ET AUTORISATION
POUR L'EXECUTION DES PROJETS
DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER
CHARGE DU CONTRÔLE DES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE ELECTRIQUE
DANS LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**

Vu la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique et le décret du 29 juillet 1927 modifié par celui du 14 août 1975 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment l'article 50 dudit décret

Vu la circulaire du 13 août 1998 de M. le secrétaire d'Etat à l'Industrie relative à la publicité des décisions d'approbation et d'autorisation d'exécution des travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique

Vu le projet présenté à la date du 24.02.2010 complété le 04.05.2010 par M. le chef de Centre ERDF, en vue de la Réfection du Réseau HTA avec mise en souterrain – depuis le Poste-source « Ille sur Têt » au Ldt Le Pontot, jusqu'au Poste « Serrat Mouly » à Vinça, et la Création des Postes DP : - PSSA « Polyroch Haut » P0066 (commune d'Ille sur Têt), 3UF « Isidrou » P0017 (commune de Bouleternère), - PSSA « Cami de Joch » P0027, 4UF « Sahorle » P0026, PSSB « Bente Farines » P0029, 4UF « Serrat Mouly » P0028, PSSA « Station d'épuration » P5003 et Armoire AC3M « Venta » P0025 (commune de Vinça)
– Art.50 n° 005DP10 /039905/CAV –

Vu l'avis favorable de :

- Mme le Maire de St Michel de Llotès
- M. le Maire d'Ille sur Têt
- M. le Maire de Bouleternère
- M. le Maire de Vinça
- M. le Maire de Rigarda
- M. l'Architecte des Bâtiments de France
- la Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest
- Restauration des Terrains en Montagne des Pyrénées-Orientales (RTM)

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : +33 (0)4.68.38.12.34

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Fax :

+33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements :

⇒ INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

⇒ COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

- la Direction des Routes du Conseil Général des Pyrénées-Orientales

Vu l'avis de Total Infrastructures Gaz France (TIGF) en date du 06.04.2010, le projet n'affectant pas le réseau de canalisations de transport de gaz naturel à haute pression

M. le Président du syndicat départemental de l'électricité, France telecom et l'ASA du Canal d'Ille consultés le 05.03.2010 n'ayant fait connaître aucune opposition aux travaux,

APPROUVE le projet d'exécution susmentionné et AUTORISE

M. le chef de Centre ERDF à exécuter les ouvrages prévus au projet présenté le 24.02.2010 et complété le 04.05.2010 à charge pour lui de se conformer aux dispositions des arrêtés ministériels déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique, ainsi qu'aux prescriptions spéciales ci-après :

Les services de la Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest (DIRSO) :
Concernant la dépose de la ligne entre les supports n° 10 et n° 11 sur la commune de Bouleternère (au PR 26+0230) ainsi que la dépose de la ligne au droit du support n° 26 (PR 33+0230) sur la commune de Vinça, il sera demandé un arrêté de circulation auprès du District Sud de la DIRSO, Tél. 05 61 02 32 40.

L'Agence Routière d'Ille sur Têt du service routier départemental Agly-Têt-Tech :
Les franchissements des ouvrages d'art devront être conformes aux normes en vigueur. L'implantation du tracé sur les routes départementales devra être réalisée avec un représentant d'ERDF, du Conseil Général et de l'entreprise de travaux.

Nota : Une Déclaration Préalable pour les postes doit être déposée dans les mairies respectives.

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

La présente autorisation ne préjuge en rien des autres autorisations administratives à obtenir.

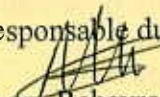
La présente autorisation :

- sera affichée immédiatement dans la ou les communes intéressées pour une durée de deux mois. Il sera justifié de cette formalité par l'envoi d'un certificat d'affichage à M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer chargé du contrôle des distributions d'énergie électrique.

- sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

P/ le directeur départemental des Territoires et de la Mer chargé du contrôle des distributions d'énergie électrique,

le responsable du contrôle des DEE,


Grégory Rebeyrotte

Copie de la présente autorisation sera adressée à :

- M. le Chef de Base Travaux Structure URE LARO /ERDF – Béziers
- M. le Président du Syndicat départemental de l'électricité
- M. le Préfet du département des Pyrénées-Orientales - Bureau de la coordination
- M. l'Architecte des Bâtiments de France
- Mme le Maire de St Michel de Llotes
- M. le Maire d'Ille sur Têt
- M. le Maire de Bouleternère
- M. le Maire de Vinça
- M. le Maire de Rigarda
- District Sud de la DIRSO
- Agence Routière d'Ille sur Têt
- France telecom
- TIGF – Direction Opérations région de Toulouse
- ASA du Canal d'Ille sur Têt
- SER /GEMA
- STM /Conflent
- SUH /ADS



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Avis

**signé par Autres
le 07 Octobre 2010**

Partenaires

Avis de concours pour le recrutement de quatre préparateurs en pharmacie hospitalière au centre hospitalier de Perpignan

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Pôle formation & organisation des concours**

A PERPIGNAN, 7 octobre 2010

**OBJET : CONCOURS SUR TITRES pour le recrutement de quatre Préparateurs
en Pharmacie Hospitalière**

Un concours sur titres pour le recrutement de quatre Préparateurs en Pharmacie Hospitalière est organisé au Centre Hospitalier de PERPIGNAN à partir du 7 janvier 2011.

Ce concours interne est ouvert aux candidats titulaires du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière ou d'une autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière accordée aux ressortissants d'un Etat membre de la Communauté économique européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen.

Les candidats pourront être convoqués en vue d'une audition.

Les dossiers d'inscription sont à retirer à la Direction du Personnel et des Relations Sociales, secteur de la formation et organisation des concours et examens. Les candidatures accompagnées des pièces justificatives, seront à adresser à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Perpignan avant **7 décembre 2010**, délai de rigueur.

**Le Directeur du Personnel
et des Relations Sociales**

Jacqueline PRAT